

UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAMME

PROJECT DOCUMENT
Mauritanie



Intitulé du Projet : Appui à la Promotion de la Culture Démocratique et Participation Citoyenne

Numéro du projet : 00112032

Partenaire de réalisation : PNUD

Date de démarrage : 1 Septembre 2018

Date d'achèvement : 28 Février 2020

Date de réunion du CAP : 30 Juillet 2018

Description succincte

Le projet vise à (i) renforcer les capacités de la Commission Électorale Nationale Indépendante, du Conseil Constitutionnel, de l'Assemblée Nationale et de la Cour Suprême afin de leur permettre de jouer un rôle plus important et constructif dans le nouveau cycle électoral qui s'approche ; (ii) renforcer les capacités des parlementaires, des partis politiques et de la société civile dans le domaine de l'éducation électorale, de la citoyenneté et de l'observation électorale et la promotion de l'éducation électorale et civique des populations en général. Le projet prévoit une implication importante des jeunes et des femmes en tant qu'acteurs de la démocratie et de la culture démocratique et veille à ce que la dimension genre soit intégrée dans toutes ses activités. Les interventions du projet sont bâties sur les acquis d'autres résultats obtenus dans le cadre de projets précédents en matière de consolidation de la démocratie, notamment le projet Appui à la démocratie et au cycle électoral en Mauritanie, en 2012.

Effet contribuant (CPDD/DPP, DPR ou DPM) : Modalité d'Exécution : DIM Produit(s) indicatif(s) avec marqueur genre GEN2 : Produit 1 : Les institutions chargées des opérations électorales (CENI, Conseil Constitutionnel et la Cour Suprême) sont renforcées et opérationnels et travaillent d'une manière sensible au genre. Produit 2 : Les acteurs démocratiques promeuvent la culture démocratique et la participation citoyenne.	Total des ressources (USD)	1.700.000	
		Donateur : Funding Windows	1.600.000
		PNUD	100.000
		Gouvernement	0
		Apports en nature	NA
	À financer :		0

Approuvé par (signature) :

PNUD	
José LEVY	
Représentant résident a.i. du PNUD	
Date :	06/08/2018

I. PROBLÉMATIQUE DE DÉVELOPPEMENT

La Mauritanie est un pays du nord-ouest de l'Afrique, limitrophe de l'Algérie et du Sahara occidental au nord, du Mali à l'est, et du Sénégal au sud avec lequel il partage le fleuve Sénégal. Il est bordé à l'ouest par l'océan Atlantique, le long d'une côte de plus de 700 kilomètres. Avec un PIB d'un peu plus de 1.000 USD par habitant en 2017 (Banque Mondiale), la Mauritanie est classée parmi les pays pauvres. Trente et un pourcent de sa population vit sous le seuil de pauvreté (Banque Mondiale, 2014). Le pays est essentiellement agro-pastoral avec une domination de l'élevage extensif et une agriculture dépendant en grande partie de la pluviométrie.

La population mauritanienne est estimée à 4,54 M de personnes, dont 50,7% de femmes et 49,3% d'hommes. Le contexte est marqué par un pays de population jeune (l'âge moyen est de 22 ans pour l'ensemble du pays), un taux de chômage élevé (19,28% pour les femmes et 9,92% pour les hommes)¹. Ainsi, il est constaté qu'il existe une faible participation des femmes aux sphères décisionnelles telles que l'Assemblée Nationale (20%), l'Administration (33%), la Commission Électorale Nationale Indépendante (27%), la Cour Suprême (0%), et la justice (femmes juges à 0%)². La nouvelle constitution n'est pas suffisamment vulgarisée alors que les élections sont imminentes et le nouveau corps électoral désigné.

Le pays est entré dans l'ère démocratique avec la constitution du 20 Juillet 1991 qui a permis de jeter les bases d'un régime démocratique pluraliste, d'établir le multipartisme, de garantir les libertés publiques et individuelles et d'assurer les droits fondamentaux des citoyens. Depuis, des élections pluralistes sont organisées mais souvent entachées d'irrégularités dénoncées par les acteurs politiques, ce qui remet en cause la crédibilité des élections conséquence d'une faible culture démocratique, d'une part et du manque d'indépendance des institutions chargées de l'organisation des élections. Celles-ci étaient organisées par le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (MIDEC).

La révision de la constitution en 2006 a introduit des améliorations importantes car elle proclame, dans son préambule, le droit à la différence, la confirmation de l'arabe comme langue officielle, la reconnaissance des langues nationales comme langues de communication, la criminalisation de l'esclavage et l'interdiction de la torture et autres peines dégradants et humiliants.

En matière de consolidation de la démocratie, la nouvelle législation a promis des garanties à un certain nombre d'aspects importants dont la réaffirmation de l'indépendance de la justice et de la nécessité de procéder à sa réforme, la libéralisation de l'espace audiovisuel avec la création de la Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuelle (HAPA) et le partage équitable du temps de parole entre les acteurs politique, l'élection du chef de l'opposition démocratique, la criminalisation des changements anti constitutionnels et des coups d'état militaires, la bonne Gouvernance, la neutralité et le professionnalisation de l'Administration.

La révision constitutionnelle de 2006 avait abouti à la création d'une Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI), autorité administrative indépendante, dépolitisée, chargée du contrôle et de la supervision des élections. Elle est constituée avec la participation des partis politiques et de la société civile. Elle dispose de tous les pouvoirs depuis l'établissement de la liste électorale jusqu'à la proclamation des résultats provisoires et leur transmission au Conseil Constitutionnel pour la proclamation définitive. Une deuxième génération de la CENI fut créée en 2012 et renouvelée en 2017. Elle fut composée de 7 membres appelés « les sages », choisis de manière consensuelle sur une liste de 14 personnalités proposées à égalité par la majorité et

¹RGPH, 2013

²Le Profil Genre Pays, la BAD, 2015

l'opposition et reconnues pour leur rectitude morale, leur compétence, leur impartialité et leur expérience. Ils doivent être âgés de 60 ans au moins.

Ces innovations ont introduit un système électoral avec la représentation proportionnelle, avec le vote des mauritaniens à l'étranger, avec l'accès des personnes handicapées à l'exercice de leurs droits démocratiques et en particulier la facilité d'accès au bureau de vote. Tous ces aspects ont fait l'objet d'un consensus.

Les instances de la CENI viennent d'être renouvelées en 2018 à la suite de la réforme de la loi qui l'a créée. Cette réforme porte le nombre des « sages » à 11 et abaisse l'âge de 60 à 40 ans. C'est cette nouvelle version de la CENI qui vient d'être désignée et qui doit organiser les prochaines élections en Mauritanie pour le cycle électoral 2018 - 2019. La CENI a mis en place son staff technique, ce qui impliquera un besoin de renforcement des capacités de l'institution dans son ensemble au plan technique, en la dotant de nouveaux outils de travail et équipements.

Depuis le démarrage du processus démocratique en 1991 et la mise en place de la deuxième République, on assiste à intervalle régulier à l'organisation d'élections disputées, tant sur le plan national que local. Elles s'effectuent dans un contexte de pluralisme politique qui leur donne une toute autre signification, celle d'une compétition et d'un libre choix entre diverses formations politiques surtout que la révision constitutionnelle de 2006, a consacré l'alternance. Ainsi, des efforts considérables sont mis en œuvre pour assurer un déroulement honnête, régulier et impartial des élections par les pouvoirs publics, appuyés par la communauté internationale, comme en témoignent les réformes des codes électoraux, le renforcement de la CENI et de la HAPA, les missions d'observation des élections avec plus d'efforts publics pour mobiliser les budgets importants qui leur sont consacrés.

La dernière révision de la constitution a eu lieu le 5 Août 2017 par referendum et a porté essentiellement sur la suppression du Sénat, la création des Conseils Régionaux et la disparition de certaines institutions qui existaient comme le Médiateur de la République. Cette révision fut assez controversée car elle est intervenue après le rejet par le Sénat du projet de révision qui devait être adopté par les 2/3 des deux chambres avant sa soumission au référendum, selon l'article 99 de la constitution. Aujourd'hui il n'existe plus qu'une seule chambre, l'Assemblée Nationale, qui devra être renouvelée en Septembre 2018 en plus de l'élection des nouveaux conseils régionaux et des conseils municipaux.

De façon générale, des faiblesses subsistent dans les pratiques démocratiques au sein du système politique dans son ensemble et surtout dans le déroulement du processus électoral. Parmi ces insuffisances, les pesanteurs sociales qui influencent la liberté du choix du citoyen pour exercer librement son devoir électoral, le manque de neutralité de l'administration publique dans le jeu démocratique, la faiblesse des partis politiques et l'absence de culture démocratique parmi la majorité de la population, handicapée par l'ignorance et l'analphabétisme.

Malgré les réformes entreprises, la Mauritanie reste confrontée à des défis pour la promotion de la culture démocratique et la participation citoyenne. Il s'agit de :

Le système électoral fragile : Au plan organisationnel, la nouvelle CENI a hérité d'une situation désastreuse car les bureaux et équipements ont été abandonnés suite à la dissolution de la précédente CENI, ce qui a fait que pendant plusieurs mois les équipements sont restés sans aucune maintenance ou assistance pour assurer la transition. D'autre part, les révisions constitutionnelles ont apporté des changements importants sur le code électoral qui devra être codifié et mis à jour.

Par ailleurs, le renouvellement des membres du Conseil Constitutionnel nécessite un renforcement de ses capacités au plan d'échanges d'expériences et d'outils de travail. La Cour Suprême nécessite

également d'un appui technique pour accélérer le traitement des dossiers des contentieux électoraux soumis par les acteurs politiques.

Faible culture démocratique au sein des partis politiques : désormais, les partis politiques en compétition sont plus attentifs, les résultats des élections sont de plus en plus acceptés et les décisions du juge électoral sont respectées ou au moins tolérées. Ce sont là autant d'événements et quelques signes d'évolution qui attestent du changement des comportements politiques vis-à-vis de l'élection et d'une nouvelle vision politique de la démocratie pluraliste dans le pays. Le constat est qu'il existe plus de 100 partis politiques en Mauritanie. Les structures des partis ne sont pas toutes élues de manière démocratique et le renouvellement de leurs instances n'est pas systématique et ne respecte pas les règles démocratiques. Les partis ne développent pas suffisamment de programmes de sensibilisation de culture citoyenne en dehors des périodes électorales.

Faible prise en compte du genre dans les partis politiques : il est constaté que les femmes jouent encore un rôle minimal au niveau des partis politiques, ce qui réduit leurs représentativités dans les instances politiques. Au niveau des premiers responsables des partis politiques, seules huit femmes sont présidentes des partis sur un total de 103 partis politiques, soit moins de 8%. Sur ces huit partis présidés par des femmes, deux partis sont représentés au parlement (UDP et PRDR). Au moins deux partis ont une femme comme Premier Vice-Président ou comme Secrétaire (respectivement UPR et ADIL). En outre, au niveau de l'ensemble des bureaux des partis politiques, le taux moyen de représentation des femmes est de l'ordre de 29%³.

Faible rôle des médias pour une éducation citoyenne : la Mauritanie compte, depuis la suppression du monopole légal et la libération des médias en 2012, plusieurs médias. Les médias publics sont la Radio Nationale, les trois chaînes de télévision publique, les deux journaux publics Horizon et son pendant arabophone Chaab ainsi qu'une agence de presse écrite, l'Agence Mauritanienne d'Information. Les médias privés sont constitués depuis 2012 de cinq chaînes de télévision et de plusieurs titres arabophones et francophones. La presse électronique, apparue tardivement, se développe de manière rapide. Enfin, la Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuelle doit être dotée de moyens d'action appropriés pour renforcer son rôle de régulateur du secteur de la communication et de gardien de l'application des règles et de la déontologie, des règles et mécanismes de l'accès égal aux médias en période électorale mais aussi lui permettre d'engager des initiatives pour développer la production de programmes pour le développement de l'éducation citoyenne et favoriser la libre concurrence et le pluralisme de l'information.

Absence de la prise en compte de la consultation citoyenne et du contrôle citoyen dans le travail du Parlement : le contrôle citoyen est faible voire quasi absent et la consultation citoyenne sur les projets de Loi n'est pas encore ancrée dans la culture de l'Assemblée Nationale (AN). Les liens entre les députés et les citoyens sont limités voire absents à cause du manque de visites locales des élus pour échanger avec les citoyens sur les problèmes de développement et l'implication des organisations citoyennes dans le contrôle des politiques publiques.

Faible prise en compte de l'éducation citoyenne dans les instances éducatives : le constat est que l'école doit être renforcée dans son rôle d'enracinement des jeunes dans les institutions républicaines et le développement d'un comportement citoyen chez les jeunes. Malgré le contexte des échecs scolaires combinés à l'inadéquation de la formation - emploi, les inégalités et la différence dans le traitement d'enfants des zones pauvres et ceux des zones plus favorisées, la

³PNUD, Prise en compte de la dimension genre dans les partis politiques, rapport final, octobre 2017

promotion de la culture citoyenne à travers des structures spécialisées, permettra d'atténuer ces inégalités et différences.

Les structures de promotion des jeunes et des femmes sont faibles et limitées au Conseil National de la Jeunesse, créé en 2017, aux initiatives des femmes comme le Groupe de Plaidoyer, le Groupe des Femmes Députées et anciennes Ministres ainsi que le Réseau des Femmes Parlementaires. Les structures de ces organisations ont des capacités limitées à des interventions, souvent ne couvrant que la capitale, Nouakchott. Les antennes régionales, avec la participation des groupes pauvres, est faible, les structures ne disposant pas suffisamment d'appui en termes d'outils et de mécanismes de sensibilisation et les activités se limitant à des réunions ou ateliers organisés avec l'appui des partenaires. Cette situation limite les interventions de promotion de la culture démocratique et d'égalité et d'équité. Les femmes ne représentent que 27% du Parlement, 30% des Conseils Municipaux et 32% du Gouvernement.

Les appuis consentis par les Partenaires au cours des dernières années :

Compte tenu du contexte politique qui fut marqué par le boycott d'une partie de l'opposition lors des différentes élections municipales et législatives en 2013 et présidentielles en 2014, les partenaires au développement ont toujours émis une réserve et aucune assistance électorale n'a eu lieu au cours de deux élections organisées en 2008 et 2011. Les interventions ont été limitées à des actions timides dans le cadre des activités de projets.

Dans ce cadre, le PNUD a apporté un appui dans la consolidation de la démocratie à travers le financement par l'Union Européenne de l'initiative Gestion du Cycle Électorale (GPECS). Ce soutien a permis d'accompagner la nouvelle CENI qui venait d'être créée en 2012. Grâce à cet appui, la nouvelle institution a pu organiser les élections de 2013 et mettre en place les outils nécessaires et les équipements pour l'ensemble des opérations électorales. Ce soutien s'est concrétisé à travers la formation du staff, la fourniture des équipements en bureautique et en informatique et l'assistance technique d'un expert international durant les premiers mois de l'existence de la CENI.

Outre le PNUD, les autres organismes internationaux ont apporté des soutiens décrits ainsi qu'il suit :

L'International Foundation for Electoral Systems (IFES) avec l'appui, en 2013, au Recensement Administratif à Vocation Électorale (RAVEL) à travers la formation des superviseurs, campagnes de sensibilisation médiatique pour informer les électeurs pour le retrait des cartes et se faire enregistrer. Ensuite l'organisation de formation BRIDGE ToT, Code électoral, Voyage d'études. Ces requêtes (hormis l'appui relatif au RAVEL) ont été formulées lors du Needs Assessment d'IFES en décembre 2012 et réitérées lors du reprogramming en Mai 2013.

ONU-FEMMES avec l'appui aux réseaux des femmes à travers l'organisation de sessions de formation et l'appui au Réseau des Femmes Élues Locales d'Afrique (REFELA) dans le cadre des activités en 2014. Actuellement, ONU-FEMMES ne dispose pas de point focal en Mauritanie.

Les intervention de la GIZ dans le cadre du Programme Bonne Gouvernance 2011-2015. Il s'agissait de promotion des sujets de gouvernance et la participation politique par la radio à travers la formation sur l'amélioration de la participation politique des femmes rurales (conseillères municipales et femmes de la société civile) au niveau des quatre Centres de Ressources de Pericles (Ajoun, Aleg, Tidjika et Atar).

L'Institut National Démocratique (NDI) a apporté en 2014 une assistance sollicitée portant sur la formation du personnel de la CENI et des parties prenantes, l'éducation civique et la diffusion de la liste électorale.

Le présent projet vise à contribuer à l'atténuation de la faiblesse de l'ancrage de la culture démocratique et celle de la participation citoyenne. À cet effet, il appuie la promotion de la culture démocratique dans le cadre du cycle électoral qui se déroulera pendant la période 2018 – 2019. Les produits et activités proposés s'adressent en particulier aux jeunes et aux femmes qui constituent la majorité de la population. Sont également ciblés le Parlement, siège de la démocratie par excellence, la presse qui constitue le 4^{ème} pouvoir et la société civile, gardienne et sentinelle des valeurs démocratiques.

II. STRATÉGIE

L'approche retenue par ce projet est basée sur une concertation rapprochée avec certaines institutions nationales dont le Parlement, la CENI, la société civile et la presse et se fonde sur l'expérience démocratique des années précédentes, caractérisée par des forces et des faiblesses. Ces institutions sont les canaux par lesquels la réussite de la stratégie est garantie d'autant qu'elles constituent les courroies de transmission les plus appropriées pour atteindre les cibles du projet et offrir les meilleurs résultats possibles. Cette approche de collaboration avec les partenaires nationaux a donné par le passé des résultats satisfaisants, démontrés par les évaluations des projets que le PNUD a exécutés dans le pays. Par exemple, l'appui du bureau à la nouvelle CENI en 2012 a permis de faire fonctionner et d'organiser les élections de 2013 dans les meilleures conditions et de mettre en place les outils nécessaires et les équipements pour l'ensemble des opérations électorales.

Le projet se propose d'interroger les institutions partenaires et de recueillir leurs besoins et leur vision sur les meilleures voies pour atteindre les résultats escomptés et faire bénéficier le maximum de cibles de sa prestation. Il se propose d'assurer la prise en compte du Genre et la participation effective des femmes dans les différentes étapes de sa mise en œuvre. À cet effet, un effort spécifique sera accordé à leur participation ainsi que celle des jeunes dans la promotion de la culture démocratique. Les différents produits consacrent la majeure partie des activités à ces deux groupes cibles pour une meilleure assimilation des principes démocratiques et un ancrage durable de la culture démocratique.

Le projet est essentiellement un projet de gouvernance démocratique et, à ce titre, il s'inscrit dans la consolidation de celle-ci à travers des réalisations continues basées dans les principes de celle-ci. Parmi ces principes, la cohérence de l'action dans la stratégie de pérennisation des valeurs démocratiques au niveau national, à travers l'appui aux partenaires concernés par la promotion et le suivi de ces valeurs. Le projet vient aussi en réponse à la résolution 2250 de L'ONU sur la jeunesse, la paix et la sécurité. D'une importance décisive, cette résolution met l'accent, entre autres, sur le rôle des jeunes (femmes et hommes) dans les efforts de la promotion de la paix. Elle souligne également la nécessité impérieuse de leur participation concrète aux actions de prévention et résolution des conflits, une participation qui ne saurait donner des résultats sans une culture démocratique solide

Le projet répond à la priorité nationale axe d'intervention no 3 : Renforcement de la gouvernance dans toutes ses dimensions, tels qu'indiquée dans la Stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée (SCAPP), qui est alignée sur les Objectifs de Développement Durable (ODD).

Il répond aussi à l'effet dans le Cadre de Partenariat pour le Développement Durable (CPDD) concernant le PNUD no. 1 : les institutions démocratiques travaillent de manière plus transparente

et participative, le système judiciaire et carcéral est plus indépendant et efficace, l'espace démocratique est élargi (en particulier pour les organisations de la société civile et les groupes marginalisés) afin d'améliorer la coexistence pacifique, la cohésion sociale et la sécurité.

En matière des Objectifs de Développement Durable, le projet contribue à l'attente de l'agenda 2030 des Nations Unies. Il contribue notamment à l'ODD 5 relatif à l'autonomisation des femmes et à leur participation à la vie publique (cible 5.5), à l'ODD 16 relatif à la justice, la paix et les institutions fortes (cibles 16.1, 16.3 et 16.4), à l'ODD 10 sur la réduction des inégalités (cible 10.7) et finalement à l'ODD 5 relatif à l'égalité des sexes (cibles 5.4 et 5.5).

Le projet s'inscrit dans l'appui déjà mis en place par le PNUD et les partenaires pour compléter leurs efforts en y ajoutant cette dimension sur la promotion de la culture démocratique. Chaque partenaire dispose déjà d'outils et d'activités en son sein qui ont un rapport avec la démocratie et les principes démocratiques. Il s'agira d'introduire cette dimension de la culture démocratique et de faire participer les partenaires à sa réalisation à travers les besoins d'activités à l'issue des entretiens avec eux.

III. RÉSULTATS ET PARTENARIATS

Résultats escomptés : Les interventions du projet sont bâties sur les acquis des projets précédents en matière de consolidation de la démocratie, notamment le projet «Appui à la démocratie et au cycle électoral en Mauritanie» mis en œuvre par le PNUD et d'autres initiatives des partenaires comme la GIZ, l'IFES et le NDI. Les interventions auront lieu sur l'ensemble du territoire national et permettront de réaliser les produits suivants :

Produit 1 : Les institutions chargées des opérations électorales (CENI, Conseil Constitutionnel et la Cour Suprême) sont renforcées et opérationnels et travaillent d'une manière sensible au genre

Pour la réalisation du produit 1, il est envisagé de réaliser les activités suivantes :

- Collecter, compiler et mettre le Code Électoral en forme de fascicule ;
- Publier le code électoral en arabe et en français et diffuser largement ;
- Développer des applications pour la mise en place d'un système informatique intégré de gestion du système électoral ;
- Renforcer le cadre juridique pour la représentation des jeunes et des femmes dans les instances en charge des élections ;
- Élaborer et faire adopter un code d'éthique, d'égalité et de bonne conduite entre les acteurs politiques ;
- Organiser des sessions de formation BRIDGE sur les élections et le genre pour la professionnalisation du personnel de la CENI au niveau central et régional ;
- Organiser des missions à l'extérieur pour un échange d'expérience avec les institutions chargées des élections, y inclus la prise en compte des besoins spécifiques des personnes handicapées ;
- Réaliser la formation sur le cycle électoral au profit des acteurs politiques, les organes de gestion des élections et les citoyens ;
- Participer à des conférences et échanges internationaux ;
- Appuyer à l'éducation électorale destinée aux capacités des OSC.

Produit 2 : Les acteurs démocratiques promeuvent la culture démocratique et la participation citoyenne

Pour la réalisation du produit 2, il est envisagé de réaliser les activités suivantes :

- Éditer et vulgariser la constitution nationale et des instruments internationaux de protection et promotion des droits humains à travers des ateliers interrégionaux et des spots télévisés ;
- Organiser 5 réunions régionales entre les députés et les citoyens des wilayas pour une consultation citoyenne avant les sessions Parlementaires ;
- Élaborer un guide d'accueil simplifié pour les nouveaux parlementaires sur les missions et son rôle dans le développement de la culture démocratique et la participation et le contrôle citoyen ;
- Organiser un voyage d'échanges d'expérience en matière de culture démocratique au profit d'un groupe de nouveaux parlementaires ;
- Organiser des ateliers interrégionaux en matière de culture démocratique au profit des jeunes et femmes candidats dans les conseils municipaux et régionaux ;
- Organiser des sessions de formation en matière de culture démocratique au profit des jeunes des Centres d'Écoute d'Aleg, de Rosso, de Nouakchott, de Tidjikja et Néma sur le cycle électoral et la citoyenneté ;
- Organiser une formation sur la culture démocratique et la citoyenneté destinée aux 47 comités villageois au niveau de Bassikounou ;
- Réaliser la formation de journalistes et organes de la presse ainsi que des ONG sur l'éducation citoyenne et promotion de la culture démocratique et la culture d'égalité avec une implication des jeunes et des femmes ;
- Former des ONG nationales et des membres des réseaux REFELA, Femmes Parlementaires, groupes de plaidoyer et les membres des cellules sectorielles genre sur le cycle électoral et la culture démocratique ;
- Renforcement des capacités des jeunes écoliers en colonies de vacances sur la culture citoyenne et le civisme ;
- Élaborer un manuel sur la culture citoyenne et sa traduction dans les langues nationales et sa diffusion à travers les réseaux des associations de femmes, de jeunes et la presse.

Produit 3 : La gestion du projet est assurée

- Coûts de personnel ;
- Coûts de gestion ;
- Suivi évaluation du projet ;
- Communication pour la visibilité des interventions.

Ressources nécessaires pour obtenir les résultats escomptés

Des ressources humaines et financières seront mises à disposition pour l'attente des résultats attendus. Les sources de financement seront le Funding Windows et les fonds TRAC du PNUD. L'équipe de l'Unité Gouvernance du PNUD est responsable pour la mise en œuvre du projet et coordonnera la mise en œuvre directe des activités du projet, en étroite collaboration et implication avec les partenaires nationaux. Pour la mise en œuvre des activités, des consultants et formateurs nationaux seront recrutés pour la bonne conduite des ateliers et des études prévues dans le cadre du projet. Les contrats, les achats et l'acquisition des équipements seront effectués en conformité avec les besoins exprimés par les autorités locales et en conformité avec les procédures du PNUD.

Partenariats

Les activités du projet seront réalisées en étroite collaboration avec les acteurs intervenants dans le champ des compétences assignées au projet. En outre, il s'appuiera sur l'expertise du PNUD en matière de consolidation de la paix et de promotion de la cohésion sociale. Il coordonnera avec :

- **Le Ministère de la Justice** : ce partenaire sera impliqué dans la vulgarisation de la constitution nationale, sa traduction et sa diffusion ainsi que la promotion des droits humains qui sous-tendent la culture démocratique.
- **Le Ministère des Affaires Sociales, de la Famille et de l'Enfance** : son rôle est très important en ce qui concerne la frange de la population, les femmes. Les responsables de ce Ministère ont souligné l'importance du projet pour l'appui aux femmes candidates et femmes rurales élues dans les instances démocratiques, pour renforcer leurs rôles dans la promotion de la culture démocratique et la citoyenneté. Les antennes régionales du MASEF seront impliquées et joueront un rôle important en collaboration avec les structures d'organisation des femmes au niveau rural à travers les coopératives féminines.
- **Le Ministère de la Jeunesse et des Sports** : ce Ministère dispose de représentants dans toutes les Moughataas (Préfectures) du pays à travers les réseaux des jeunes et les Centres d'Ecoute mis en place au niveau des centres des capitales régionales comme Rosso, Nouakchott, Aleg, Tidjikdja et Néma. Former ces représentants qui formeront à leur tour d'autres jeunes serait un excellent moyen d'obtenir des résultats tangibles. Les activités qui seront assignées aux groupes des jeunes dans chaque localité permettront, par ailleurs, de les fixer dans leur terroir pour contribuer au développement à travers la diffusion des connaissances et du savoir.
- **L'Assemblée Nationale** : le souhait a été exprimé que le projet reprenne et continue la formation qui a été entreprise par le PNUD en 2015. Une nouvelle Assemblée Nationale sera élue en Septembre 2018 et le nouveau parlement devrait être un parlement sensible au genre d'une part et capable de développer une approche permettant d'introduire la consultation publique sur les projets de loi et textes soumis par le Gouvernement. Les députés auront certainement besoin de sessions de renforcement de capacités dans le domaine de l'élaboration de proposition de lois et de procédures.
- **La Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuelle (HAPA)** : son rôle sera de veiller à ce que les médias soient ouverts à tous les acteurs politiques à égalité de temps de parole, qu'ils soient de la majorité et de l'opposition et d'une manière générale à ce que la presse soit un vecteur de la culture démocratique dans le pays. La HAPA jouera également un rôle d'acteur de sensibilisation sur les thématiques suivantes : culture démocratique, participation des jeunes et des femmes dans la promotion de l'égalité, de citoyenneté et de droits humains.
- **La Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI)** : étant l'institution en charge de l'organisation des élections, elle contribue au renforcement de capacités pour l'ancrage de la culture démocratique et le développement d'outils stratégiques tels que le code électoral, le système intégré de gestion des élections, le renforcement de la culture citoyenne et l'éducation électorale par la formation des OSC nationales.
- **Les Organisations de la Société Civile (OSC)** : le Haut Conseil de la Jeunesse (HCJ), le REFELA, le Réseau des Femmes Parlementaires (RFPAM) et le Réseau des Femmes Journalistes seront des structures associées à la mise en œuvre des activités du présent projet.

Risques et hypothèses

Les analyses font ressortir les risques possibles suivants :

Risques	Mitigation des risques
Risque Administratif : Changement d'organigrammes ou de responsables au niveau du Ministères impliquées et de la CENI, ce qui causerait un retard dans la mise en œuvre du projet	Dynamiser les instances de gestion et de pilotage du Programme dans le cadre du dispositif du CPDD/DPP pour assurer la transition en cas de changement de responsable ou d'organigramme
Risque sécuritaire : Instabilité sécuritaire suite à des activités de violence en période électorale	Établir et/ou mettre à jour le Plan de Continuité de Service en collaboration avec UNDSS
Risque financier : Fluctuation du cout du Dollar	L'utilisation du taux de change fixe du PNUD

Implication des parties prenantes

Le projet s'adresse en principe à toute la population mauritanienne, mais les groupes cibles directes sont les jeunes et les femmes, puisqu'ils constituent la majorité de la population. Leur identification se fera avec les partenaires qui ont en charge la gestion des problèmes de ces groupes au sein du gouvernement et des institutions impliquées. Une autre méthode de les identifier sera la concertation avec la société civile, avec les clubs de jeunesse, les réseaux sociaux et les médias.

La stratégie du projet va au-delà des groupes cibles pour couvrir horizontalement les partis politiques, la presse, les acteurs politiques, hommes et femmes. L'exécution du projet, à travers les activités identifiées aura un impact certain sur le comportement des citoyens d'une manière générale et sur toute la classe politique, les groupes instruits et les groupes illettrés.

Les institutions gouvernementales telles que le MASEF, le MJS, le Parlement et la CENI, joueront un rôle important dans la mise en œuvre des activités du projet.

Coopération Sud-Sud et triangulaire

Le projet s'attèlera à bénéficier de l'expérience dans le domaine de la mise en œuvre des projets similaires à celui-ci chez les pays voisins, comme le Sénégal, le Mali, le Burkina Faso, la Tunisie. Et au-delà des pays de l'immédiat voisinage, le projet pourra organiser des voyages d'études dans d'autres pays du Sud pour connaître leur expérience. Il s'agira notamment de pays qui ont déjà une longue tradition démocratique.

Connaissance

En matière de gestion des connaissances, les évaluations, les études, les rapports de projet seront publiés et disponibles en forme physique et digitale et accessibles sur intranet et en ligne. En termes de visibilité, le chargé de communication au sein du bureau du PNUD travaillera avec l'équipe du projet pour les publications dans la presse et la diffusion télévisée des événements du projet. Les médias publics et privés seront largement impliqués dans les actions de sensibilisation du projet.

L'évaluation finale du projet sera présentée aux partenaires.

Durabilité et mise à l'échelle

La durabilité du projet sera conservée grâce aux groupes formés et aux leçons apprises dans le cadre des formations, séminaires et ateliers réalisés durant la période de vie du projet. Les principaux partenaires du projet prendront le relais et veilleront à ce que les résultats obtenus soient appliqués à tous les niveaux.

Par ailleurs, la culture démocratique fait partie de l'acquisition de la culture en général. C'est de la connaissance qui relève du domaine de l'esprit. La démocratie est désormais un choix irréversible

dans le pays. Le processus est appelé à s'améliorer grâce à cet ancrage de la culture démocratique qui sera largement diffusé à la suite de ce projet.

IV. GESTION DU PROJET

Le projet sera exécuté selon la modalité DIM. Il y a lieu de choisir des points focaux au sein de chaque institution. Au sein des institutions publiques bénéficiaires, le PNUD s'appuiera sur les points focaux pour la mise en œuvre des activités et maintenir un dialogue continu avec les homologues nationaux.

Tous les recrutements et les achats de biens et de services confiés au PNUD seront menés selon les règles de la transparence et de la compétitivité, conformément aux procédures du PNUD. Des long term agreements (LTAs) existants avec d'autres agences locales seront utilisés dans la mesure du possible.

Travaillant en étroite collaboration avec les institutions, le bureau de pays du PNUD sera chargé : (i) de fournir des services d'assurance du projet au gouvernement, (ii) du recrutement du personnel du projet et de l'engagement des consultants et prestataires de services ; (iii) du contrôle des dépenses par rapport aux budgets approuvés par le Comité de projet ; et (iv) de s'assurer que toutes les activités, y compris les achats et les services financiers, seront menées dans le strict respect des procédures du PNUD. Un membre du personnel du PNUD sera chargé de la gestion quotidienne et du contrôle des finances du projet.

Le bureau de pays du PNUD fournira des services d'appui au projet dans les domaines : (i) des activités liées aux ressources humaines (RH), y compris le recrutement de personnel du projet et consultants, la délivrance des contrats du personnel du projet et consultants, etc. ; (ii) des activités d'achat de biens et services pour le projet ; (iii) des transactions financières, etc. et facturera le Direct Project Costs (DPC) selon le barème des dépenses d'appui direct.

Le bureau du PNUD appliquera DPC. Une lettre d'accord sera signée avec le partenaire de mise en œuvre sur les services d'appui du PNUD à la mise en œuvre du projet.

Pour couvrir les coûts liés à la prestation des services ci-dessus, le PNUD réalisera une déduction sur le montant calculé à l'aide de la liste universelle de prix (UPL) en usage dans le système des Nations Unies.

V. CADRE DE RESULTATS

Effet 2 du Document de Programme du Pays : Vers 2022, la Mauritanie a une bonne gouvernance où (a) les institutions en charge de l'État de droit sont indépendantes et les droits de l'homme sont promus et respectés ; (b) l'administration publique et les autorités locales et régionales doivent assurer un accès équitable aux services ; (c) un système démocratique plus transparent, plus participatif et plus inclusif ; (d) les populations, particulièrement les jeunes et les femmes, sont engagées dans la lutte contre la radicalisation et les menaces de sécurité.											
Indicateurs d'effet tels qu'ils figurent dans le Document de Programme du Pays y inclus la situation de référence et les cibles : Pourcentage de femmes au parlement national Niveau de référence : 21 % (2016) Cible: 33 % (2021)											
Produit(s) applicable(s) du Plan stratégique du PNUD : #2 Strengthen effective, accountable and inclusive governance											
Intitulé et numéro Atlas du projet : Appui à la Promotion de la Culture Démocratique et Participation Citoyenne Numéro de projet : 00110217											
PRODUITS ESCOMPTÉS	INDICATEURS DE PRODUIT ⁴	SOURCE DE DONNÉES	SITUATION DE RÉFÉRENCE		CIBLES (par fréquence de recueil des données)					MÉTHODES DE RECUEIL DES DONNÉES ET RISQUES Y RELATIFS	
			Valeur	Année	2018	2019					FINAL
Produit 1 : Les institutions chargées des opérations électorales (CENI, Conseil Constitutionnel et la Cour Suprême) sont renforcées et opérationnelles et travaillent d'une manière sensible au genre.	Nombre de femmes candidates à des élections locales et nationales soutenues par le Projet	Rapport de Projet	0	2018	40	40				80	Revue documentaire
	Nombre de jeunes candidats à des élections locales et nationales soutenues par le Projet	Rapport de Projet	0	2018	40	40				80	Revue documentaire
	Nombre d'organismes de gestion des élections (OGE) dotés d'une capacité accrue de mener des élections inclusives et crédibles	Rapport de Projet	0	2018	0	3				3	Revue documentaires et rapports des ateliers de formation

⁴Il est recommandé que les projets utilisent les indicateurs de produits issus du Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources (IRRF) du Plan stratégique du PNUD, selon qu'ils

Produit 2 : Les acteurs démocratiques promeuvent la culture démocratique et la participation citoyenne	Mécanisme d'auto évaluation du travail Parlementaire en matière de contrôle citoyen et de transparence dans le contrôle de l'action Gouvernementale (Inexistant=0/Mis en place=1/Mis en place et opérationnel=2)	Rapport Evaluation du Projet	0	2018	1	2				3	Revue documentaire
	Nombre d'initiatives initiées par les acteurs démocratiques et appuyées par le Projet	Rapport de Projet	0	2018	0	5				5	Revue documentaire
Produit 3 : Gestion du projet assurée	1) Taux d'exécution du projet 2) Taux de réalisation des produits	Rapport d'évaluation	0 0	2018 2018	0% 0%	100% 100%				100%	Rapport de mise en œuvre

VI. PLAN DE TRAVAIL

PRODUITS ESCOMPTÉS	ACTIVITÉS PRÉVUES	Année 2018		Année 2019				PARTIE RESPONSABLE	BUDGET PRÉVU			
		T3	T4	T1	T2	T3	T4		Source de financement	Poste budgétaire	Montant en USD	
Produit 1 : Les institutions chargées des opérations électorales (CENI, Conseil Constitutionnel et la Cour Suprême) sont renforcées et opérationnelles et travaillent d'une manière sensible au genre.	Activité 1.1 Collecter, compiler et mettre le Code Électoral en forme de fascicule		X	X				PNUD/CENI	Funding Windows	Consultant Publication	80.000	
	Activité 1.2 Publier le code électoral en arabe et en français et diffuser largement		X	X	X	X		PNUD/CENI	Funding Windows	Contrats de service	80.000	
	Activité 1.3 Développer des applications pour la mise en place d'un système informatique intégré de gestion du système électoral		X					PNUD/CENI	Funding Windows	Travelling Consultants	90.000	
	Activité 1.4 Renforcer le cadre juridique pour la représentation des jeunes et des femmes dans les instances en charge des élections				X			PNUD/CENI	Funding Windows	Consultants	25.000	
	Activité 1.5 Élaborer et faire adopter un code d'éthique, d'égalité et de bonne conduite entre les acteurs politiques						X	X	PNUD/CENI	Funding Windows	Consultants Atelier	20.000
	Activité 1.6 Organiser des sessions de formation BRIDGE sur les élections et le genre pour la professionnalisation du personnel de la CENI au niveau central et régional		X	X	X				PNUD/CENI	Funding Windows	Consultants Atelier	60.000
	Activité 1.7 Organiser des missions à l'extérieur pour un échange d'expérience avec les institutions chargées des élections, y inclus la prise en compte des besoins spécifiques des personnes handicapées				X		X		PNUD/CENI/CS/CC	Funding Windows	Travelling	30.000

	Activité 1.8 Réaliser la formation sur le cycle électoral au profit des acteurs politiques, des organes de gestion des élections et des citoyens		X	X	X			PNUD/CENI/OSC	Funding Windows	Ateliers	35.000
	Activité 1.9 Participer à des conférences et échanges internationaux		X				X	PNUD/CENI/MASEF/MJ	Funding Windows	Travelling	30.000
	Activité 1.10 Appuyer à l'éducation électorale destinée aux capacités des OSC.		X	X	X	X	X	PNUD/CENI	Funding Windows	Ateliers	100.000
Sous Total Produit 1											550.000
Produit 2 : Les acteurs démocratiques promeuvent la culture démocratique et la participation citoyenne	Activité 2.1 Éditer et vulgariser la constitution nationale et des instruments internationaux de protection et promotion des droits humains à travers des ateliers interrégionaux et des spots télévisées		X			X	X	PNUD/MJ	Funding Windows	Acquisition Contrats	70.000
	Activité 2.2 Organiser 5 réunions régionales entre les députés et les citoyens des wilayas pour une consultation citoyenne avant les sessions Parlementaires				X	X	X	PNUD/AN	Funding Windows	Consultant Atelier	65.000
	Activité 2.3 Élaborer un guide d'accueil simplifié pour les nouveaux parlementaires sur les missions et son rôle dans le développement de la culture démocratique et la participation et le contrôle citoyen		X			X	X	PNUD/AN	Funding Windows	Consultant Ateliers	50.000
	Activité 2.4 Organiser un voyage d'échanges d'expérience en matière de culture démocratique au profit d'un groupe de nouveaux parlementaires		X	X		X	X	PNUD/AN	Funding Windows	Travelling Ateliers	25.000
	Activité 2.5 Organiser des ateliers interrégionaux en matière de culture démocratique au profit des jeunes et femmes candidats dans les conseils municipaux et régionaux		X			X	X	PNUD/MJS	Funding Windows	Ateliers	70.000

	Activité 2.6 Organiser des sessions de formation en matière de culture démocratique au profit des jeunes des Centres d'Écoute d'Aleg, de Rosso, de Nouakchott, de Tidjikja et Néma sur le cycle électoral et la citoyenneté		X			X	X	PNUD/MJS	Funding Windows	Ateliers	80.000
	Activité 2.7 Organiser une formation sur la culture démocratique et la citoyenneté destinée aux 47 comités villageois au niveau de Bassikounou			X			X	PNUD	Funding Windows	Ateliers	30.000
	Activité 2.8 Réaliser la formation de journalistes et organes de la presse ainsi que des ONG sur l'éducation citoyenne et promotion de la culture démocratique et la culture d'égalité avec une implication des jeunes et des femmes			X		X		PNUD/HAPA	Funding Windows	Ateliers	50.000
	Activité 2.9 Former des ONG nationales et des membres des réseaux REFELA, Femmes Parlementaires, groupes de plaidoyer et les membres des cellules sectorielles genre sur le cycle électoral et la culture démocratique			X	X	X	X	PNUD/MASEF	Funding Windows	Ateliers	65.000
	Activité 2.10 Renforcement des capacités des jeunes écoliers en colonies de vacances sur la culture citoyenne et le civisme				X			PNUD/MJS	Funding Windows	Ateliers	80.000
	Activité 2.11 Élaborer un manuel sur la culture citoyenne et sa traduction dans les langues nationales et sa diffusion à travers les réseaux des associations de femmes, de jeunes et la presse.		X	X	X	X	X	PNUD/CENI	Funding Windows	Consultants Publication	70.000
	Sous-Total Produit 2										655.000
Produit 3 : Gestion du projet assurée	Couts de personnel Couts de gestion Suivi et évaluation du projet Communication pour la visibilité	X	X	X	X	X	X	PNUD	Funding Windows	Couts de personnel Travelling Consultant Matériel Comm	172.327 40.000 48.000 30.000
	Sous Total Produit 3										290.327

	Contribution totale du Funding Windows aux Produits	1.495.000
	GMS sur Contribution Funding Windows (7%)	104.673
	Contribution totale Funding Windows	1.600.000
	Contribution du TRAC	100.000
	Budget Total	1.700.000

VII. SUIVI ET ÉVALUATION

Conformément aux politiques et procédures de programmation du PNUD, le projet fera l'objet d'un suivi selon les plans de suivi et d'évaluation ci-dessous :

Plan de suivi

Activité de suivi	Objet	Fréquence	Action prévue	Partenaires éventuels	Coût Éventuel USD
Suivre les progrès vers les résultats	Recueillir et analyser les données sur les progrès par rapport aux indicateurs de résultats de l'IRRF afin de déterminer les progrès du projet vers l'obtention des produits convenus.	Trimestrielle ou à la fréquence requise pour chaque indicateur.	Intervention de la direction du projet en cas de progrès plus lents que prévus.	CENI, MASEF, MJS, MJ, AN, CC et CS	24.000
Suivre et gérer les risques	Identifier les risques spécifiques susceptibles de menacer l'atteinte des résultats prévus. Identifier et suivre les mesures de gestion des risques au moyen d'un registre des risques. Ceci comprend les mesures et les plans de suivi qui ont pu être requis selon les normes sociales et environnementales du PNUD. Des audits seront réalisés conformément à la politique d'audit du PNUD pour gérer les risques financiers.	Au moins annuelle	La direction du projet identifie les risques et prend des mesures de gestion de ces risques. Elle veille à la tenue et à l'actualisation du registre des risques pour assurer le suivi des risques repérés et des mesures prises.	CENI, MASEF, MJS, MJ, AN, CC et la CS	
Apprendre	Les connaissances, les bonnes pratiques et les enseignements seront dégagés périodiquement des activités du projet ainsi que recherchés activement auprès d'autres projets et de partenaires puis réintégrés dans le projet.	A la fin de la première année et à la fin du projet	L'équipe du projet dégage les leçons appropriées et en tient compte pour éclairer les décisions de gestion.	CENI, MASEF, MJS, MJ, AN, CC et la CS	
Assurance qualité du projet	La qualité du projet sera évaluée par rapport aux normes de qualité du PNUD pour repérer les forces et les faiblesses du	Annuelle	La direction du projet examine les forces et les faiblesses du projet et en tient compte pour	CENI, MASEF, MJS, MJ, AN, CC et la CS	

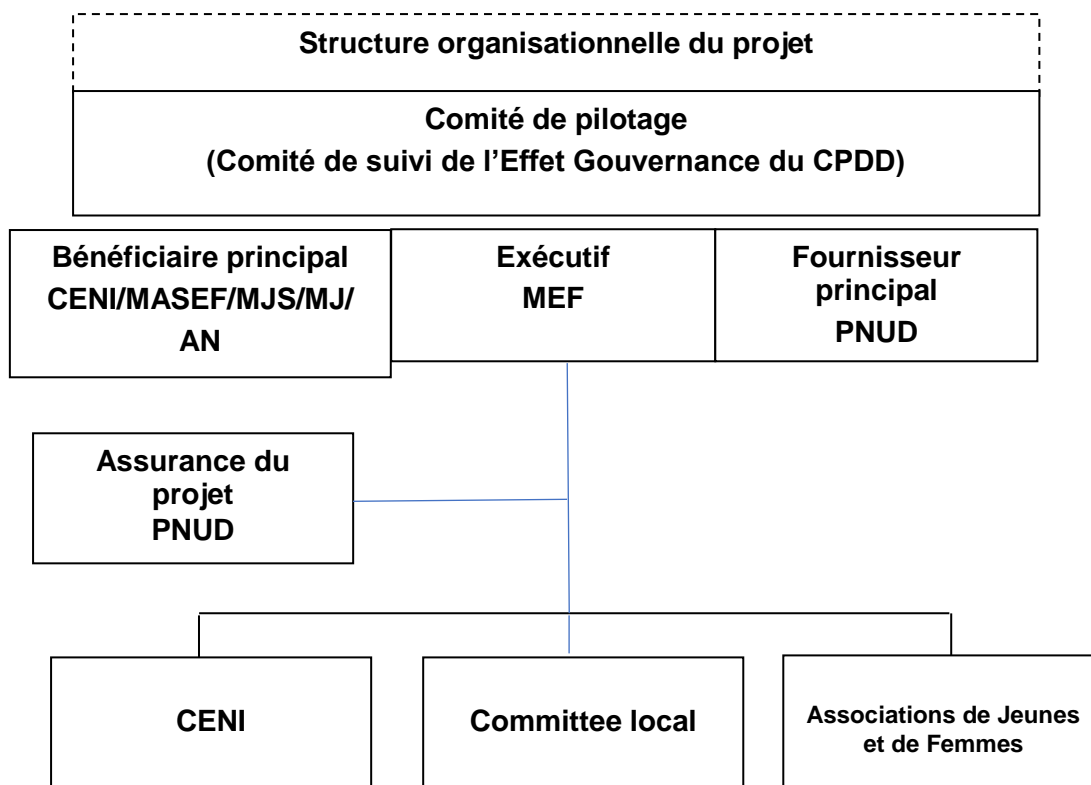
	projet et pour éclairer la prise de décisions de gestion afin d'améliorer le projet.		éclairer ses décisions et améliorer les performances du projet.		
Revoir et prendre des mesures correctives	Revue interne des données et des preuves issues de toutes les actions de suivi afin d'éclairer la prise de décisions.	A la fin de la première année	Les données sur les performances, les risques, les leçons et la qualité font l'objet d'un examen du comité de pilotage et sont utilisées pour prendre des mesures correctives.	CENI, MASEF, MJS, MJ, AN, CC et la CS	
Rapport du projet	Il sera présenté au comité de pilotage du projet et aux parties prenantes clés un rapport d'avancement qui comprendra les données sur les résultats obtenus au regard des cibles annuelles prédéfinies au niveau des produits, le résumé d'évaluation annuel de la qualité du projet, un registre des risques actualisé avec indication des mesures d'atténuation et tous les rapports d'évaluation et de revue établis au cours de la période considérée.	Annuelle et à la fin du projet (rapport final)		CENI, MASEF, MJS, MJ, AN, CC et la CS	2.000
Revue du projet (comité de pilotage)	Le mécanisme de gouvernance du projet (comité de pilotage) effectuera des revues périodiques du projet pour en évaluer la performance et examiner le plan de travail pluriannuel afin de garantir le réalisme des budgets pour la durée du projet. A la fin du projet, le comité de pilotage effectue une revue du projet pour dégager les leçons à retenir, examiner les possibilités d'amplification d'échelle et diffuser les	A la fin du projet	Il convient que le comité de pilotage examine toutes les préoccupations relatives à la qualité et à la lenteur de l'avancement du projet et que des mesures de gestion soient prises pour traiter les problématiques mises en évidence.	CENI, MASEF, MJS, MJ, AN, CC et la CS	2.000

	résultats et les enseignements à retenir du projet auprès des publics concernés.				
--	--	--	--	--	--

Plan d'évaluation

Titre de l'évaluation	Partenaires (éventuels)	Produit associé du plan stratégique	Effet du CPDD/DPP	Date d'achèvement prévue	Parties prenantes clés de l'évaluation	Coût et source du financement (USD)
Évaluation finale		#2 Strengthen effective, accountable and inclusive governance	Les institutions démocratiques travaillent de manière plus transparente et participative, le système judiciaire et carcéral est plus indépendant et efficace, l'espace démocratique est élargi (en particulier pour les organisations de la société civile et les groupes marginalisés) afin d'améliorer la coexistence pacifique, la cohésion sociale et la sécurité.	Deux mois avant la fin du projet	PNUD, CENI, MASEF, MJS, MJ	20.000 fonds du projet

VIII. MODALITÉS DE GOUVERNANCE ET DE GESTION



Le Comité de pilotage du projet sera le Comité de Suivi de l'Effet Gouvernance, intégré dans les instances de suivi de l'UNDAF (CPDD). Le Ministère de l'Economie et Finances (MEF), partenaire principal du PNUD en matière de Coopération, fera partie de ce Comité.

La CENI, le MASEF, l'Assemblée Nationale, le Ministère de la Jeunesse et des Sports, le Ministère de la Justice, la HAPA et la Cour Suprême seront les institutions gouvernementales responsables de la mise en œuvre du projet en collaboration avec le PNUD, chacune dans le domaine qui le concerne.

Le PNUD Mauritanie assurera le contrôle et la gestion du budget global du projet. Il lui appartiendra d'effectuer le suivi de la mise en œuvre du projet, de rendre compte en temps utile au PNUD à New York des progrès réalisés. Il lui appartiendra également d'engager les expertes et autres ressources nécessaires au projet et de gérer les contrats requis. En outre, il facilitera la coordination et la constitution de réseaux avec d'autres initiatives et institutions connexes dans le pays.

Pour réussir à atteindre les objectifs et résultats du projet, il est essentiel que l'avancement des différents éléments du projet soit suivi de près par les parties prenantes et autorités locales clés, en commençant par la finalisation des programmes de travail et dispositifs de mise en œuvre détaillés et propres à chaque élément, et jusqu'à la phase de mise en œuvre du projet. Ceci vise à faciliter l'identification précoce de risques potentiels au regard du bon achèvement du projet à l'aide d'une gestion adaptative et de mesures correctrices rapides, en tant que de besoin.

IX. CONTEXTE JURIDIQUE

Le présent Document de projet est l'instrument défini à l'article 1 de l'Accord de base type en matière d'assistance «SBAA» entre le gouvernement de la Mauritanie et le PNUD, signé le 19 Juillet

1979. Toutes les références faites dans le SBAA à « l'Organisation chargée de l'exécution » sont réputées faire référence au « Partenaire de réalisation ».

Le présent projet sera réalisé par le PNUD Mauritanie (« Partenaire de réalisation ») conformément à ses réglementations financières, règles, pratiques et procédures, seulement dans la mesure où elles ne contreviennent pas aux principes du Règlement financier et des Règles de gestion financière du PNUD. Lorsque la gouvernance financière d'un Partenaire de réalisation ne prévoit pas les mesures nécessaires pour garantir le meilleur rapport qualité/prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale effective, c'est la gouvernance financière du PNUD qui s'applique.

X. GESTION DES RISQUES

1. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, respectera les politiques, procédures et pratiques du Système de gestion de la sécurité des Nations Unies (UNSMS).
2. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, déploiera tous les efforts raisonnables pour faire en sorte qu'aucuns des fonds provenant de Funding Windows ou du TRAC du PNUD ne soient utilisés pour financer des personnes physiques ou morales associées au terrorisme et à ce que les bénéficiaires de toute somme remise par le PNUD dans le cadre de ces dispositions ne figurent pas sur la liste administrée par le Comité du Conseil de sécurité établie en vertu de la résolution 1267 (1999) du Conseil, laquelle liste peut être consultée à https://www.un.org/sc/suborg/fr/sanctions/1267/aq_sanctions_list. Cette disposition doit figurer dans tous les sous-contrats ou sous-accords conclus au titre du présent Document de projet.
3. La durabilité sociale et environnementale du projet sera favorisée par l'application des normes du PNUD en la matière (<http://www.undp.org/ses>) et du mécanisme de responsabilisation connexe (<http://www.undp.org/secu-srm>).
4. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation : a) mènera les activités liées au projet et au programme en accord avec les normes du PNUD en matière sociale et environnementale, b) mettra en œuvre tout plan de gestion ou d'atténuation élaboré pour le projet ou programme en conformité avec ces normes, et c) s'emploiera de manière constructive et opportune à répondre à toute préoccupation et plainte émise par le biais du mécanisme de responsabilisation. Le PNUD veillera à ce que les communautés et autres parties prenantes au projet soient informées du mécanisme de responsabilisation et y aient accès.
5. Tous les signataires du Document de projet sont tenus de coopérer de bonne foi à toute activité d'évaluation des engagements ou de respect des normes sociales et environnementales du PNUD en rapport avec le programme ou projet. Ceci inclut l'octroi de l'accès aux sites du projet au personnel correspondant et aux informations et à la documentation.
6. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, veillera à ce que les obligations suivantes soient opposables à chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire :
 - a. Conformément aux dispositions de l'Article III du SBAA, la responsabilité de la sécurité de chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire et de son personnel et de ses biens, et des biens du PNUD dont lesdits partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire ont la garde, relève desdits partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire. À cette fin, chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire :

- i. met en place un plan de sécurité et veille à son administration, compte tenu de la situation en matière de sécurité dans le pays où le projet est réalisé;
 - ii. assume tous les risques et toutes les responsabilités liés à la mise en œuvre de sa sécurité respective et assure la mise en œuvre complète du plan de sécurité.
- b. Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place et de suggérer que des modifications y soient apportées si nécessaire. Le défaut de mise en place et de mise en œuvre d'un plan de sécurité approprié tel que requis en vertu du présent document sera réputé constituer un manquement aux obligations de la partie responsable, du sous-traitant et du sous-bénéficiaire au titre du présent Document de projet.
- c. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire prendra des mesures appropriées de prévention du mésusage des fonds, de la fraude ou de la corruption du fait de ses personnels officiels, des consultants, des parties responsables, des sous-traitants et des sous-bénéficiaires dans la réalisation du projet ou du programme ou dans l'emploi des fonds du PNUD. Elle/il veillera à ce que ses politiques de gestion financière et de lutte contre la corruption et la fraude soient en place et appliquées pour tous les financements reçus provenant du PNUD ou acheminés par l'intermédiaire de celui-ci.
- d. Les exigences énoncées dans les documents suivants en vigueur à la date de la signature du Document de projet s'appliquent à chaque partie responsable, sous-traitante et sous-bénéficiaire : a) la Politique du PNUD en matière de fraude et autres pratiques de corruption et b) les Directives relatives aux enquêtes du Bureau de l'audit et des enquêtes du PNUD. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire accepte les exigences énoncées dans les documents ci-dessus, qui font partie intégrante du présent Document de projet et sont disponibles en ligne à www.undp.org.
- e. Au cas où il s'impose de procéder à une enquête, le PNUD enquêtera sur tout aspect de ses projets et programmes. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire y accordera sa pleine coopération, notamment en mettant à disposition le personnel et la documentation appropriée et en accordant l'accès à ses locaux (et à ceux de ses consultants, sous-traitants et sous-bénéficiaires) à ces fins. à des heures et dans des conditions raisonnables ainsi que peut l'exiger l'objet de l'enquête. Au cas où l'exécution de cette obligation serait sujette à une limite, le PNUD consulte la partie responsable, le sous-traitant et le sous-bénéficiaire concernés pour trouver une solution.
- f. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire informeront promptement le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, de tout éventuel emploi inapproprié de fonds ou d'allégation crédible de fraude ou de corruption en respectant dûment la confidentialité de cette information.

Lorsqu'elle/il a connaissance de ce qu'un projet ou une activité du PNUD fait, en tout ou en partie, l'objet d'une enquête suite à des allégations de fraude/corruption, chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire en informeront le représentant résident/chef de bureau du PNUD, qui en informera promptement le Bureau de l'audit et des enquêtes (OAI) du PNUD. Elle/il fournira des informations périodiques au responsable du PNUD dans le pays et à l'OAI sur le statut de ladite enquête et sur les actions y afférentes.

- g. Choisissez l'une des trois options suivantes :

Option 1 : Le PNUD aura droit à un remboursement de la part de la partie responsable, du sous-traitant ou du sous-bénéficiaire de tous les fonds fournis qui ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conforme aux dispositions du Document de projet. Cette somme pourra être déduite par le PNUD de tout paiement dû à la partie responsable, au sous-traitant ou au sous-bénéficiaire au titre du présent accord ou de tout autre. Le recouvrement de cette somme par le PNUD ne diminue pas ni ne limite les obligations de la partie responsable, du sous-traitant ou du sous-bénéficiaire au titre du présent Document de projet.

Lorsque ces fonds n'ont pas été remboursés au PNUD, la partie responsable, le sous-traitant ou le sous-bénéficiaire convient que les donateurs du PNUD (notamment le gouvernement) dont le financement est la source, en tout ou en partie, des fonds attribués aux activités figurant dans le présent Document de projet, peuvent se retourner contre elle/lui pour recouvrer tous fonds dont il a été déterminé par le PNUD qu'ils ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conforme aux dispositions du Document de projet.

N.B.: Le terme « Document de projet » employé dans la présente clause est à interpréter comme incluant tout accord subsidiaire pertinent au titre du présent Document de projet, et notamment les accords avec les parties responsables, sous-traitants et sous-bénéficiaires.

- h. Chaque contrat émis par la partie responsable, le sous-traitant ou le sous-bénéficiaire en rapport avec le présent Document de projet doit comporter une disposition selon laquelle il ne saurait être accordé, reçu ou promis de redevances, gratifications, rabais, cadeaux, commissions ni autres paiements, si ce n'est ceux qui figurent dans la proposition, en rapport avec le processus de sélection ou de réalisation du contrat, et prévoyant que le bénéficiaire de fonds de la partie responsable, du sous-traitant ou du sous-bénéficiaire est tenu de coopérer avec toute enquête et tout audit après paiement quels qu'ils soient.
- i. Au cas où le PNUD s'adresserait aux autorités nationales compétentes pour entamer des actions juridiques appropriées concernant toute faute présumée en rapport avec le projet ou programme, le gouvernement veillera à ce que lesdites autorités nationales enquêtent activement sur l'affaire et prennent des mesures juridiques appropriées à l'encontre de toutes les personnes dont il aura été déterminé qu'elles ont participé à la commission de la faute, recouvrent les fonds et rendent tous les fonds recouverts au PNUD.
- j. Chaque partie responsable, sous-traitant ou sous-bénéficiaire est tenu(e) de veiller à ce que toutes ses obligations énoncées dans la présente section à la rubrique « gestion des risques » soient transférées à ses sous-traitants et sous-bénéficiaires et à ce que toutes les clauses de la présente section intitulées « clauses standard de gestion des risques » soient reproduites ainsi qu'il convient, mutatis mutandis, dans tous ses sous-contrats ou sous-accords conclus suite au présent Document de projet.